

Bases de l'engagement des Villes-Santé

Selon l'Article 2 de ses Statuts, le Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (RFVS-OMS) a pour but:

- de soutenir et de développer les Villes-Santé en France, en référence aux objectifs du programme européen Villes-Santé de l'OMS.
- de permettre une coopération entre ses adhérents, et notamment :
 - * des échanges d'expériences,
 - * des échanges de données,
 - * des rencontres,
 - * des actions communes.

L'engagement dans le RFVS implique pour les municipalités et EPCI l'adhésion aux politiques l'OMS (notamment la Charte d'Ottawa sur la promotion de la santé 1986 ; Comble le fossé en une génération 2009 ; Déclaration de Rio sur les déterminants sociaux de la santé 2011 ; Politique de l'OMS Europe « Santé 2020 » ; et les caractéristiques du mouvement Villes-Santé).

Dans cette démarche, les responsables municipaux considèrent la santé de la population comme un enjeu important dont il doit être tenu compte dans l'ensemble des décisions municipales. C'est pourquoi au niveau local, il est proposé de :

- ♦ **Mettre en place un comité de pilotage Ville-Santé** composé de représentants des différents secteurs de l'activité municipale (groupe "intersectoriel"), dans le but de placer la santé dans toutes les politiques de la ville. Des exemples se trouvent dans les ouvrages du RFVS sur la Parentalité ; les Mobilités actives ; l'Habitat et/ou la Santé des Gens du voyage.
- ♦ **Prévoir un Plan d'action pour la Santé et/ou d'intégration de la Santé dans toutes les politiques municipales ou communautaires.** Celui-ci devra bien entendu contenir des politiques et des actions de promotion de la santé, à la lumière des principes des Villes-Santé. Les actions devront être élargies et intégrées aux domaines de l'environnement et de la vie sociale. La démarche mettra l'accent sur la réduction des inégalités sociales de santé et sera élaborée en consultation avec les citoyens. Souvent, cette réflexion commence par une phase de diagnostic, qui peut être appuyée par la publication « Vers un profil Santé de ville ».
- ♦ **Encourager les modifications organisationnelles et institutionnelles pour une plus grande coopération entre les principaux secteurs de l'administration urbaine,** et une participation accrue de la collectivité et des partenaires.
- ♦ **Sensibiliser le plus grand nombre de personnes et d'institutions aux objectifs de l'OMS et du projet Villes-Santé.**

En devenant membres, les Villes-Santé s'engagent à respecter les Statuts et le règlement intérieur de l'association, et participent à la vie du Réseau en partageant informations et expériences :

- ♦ en prenant part aux Assemblées générales, séminaires d'échanges, aux groupes de travail, aux réunions régionales des Villes-Santé
- ♦ en signant la déclaration européenne des Villes-Santé publiée par l'OMS. Une nouvelle déclaration sera publiée par l'OMS fin 2014, en attendant, la Déclaration en vigueur est celle de Zagreb « Santé et équité en santé dans toutes les politiques locales ».
- ♦ en participant aux échanges de courriers électroniques « Ville à Ville » et en envoyant des informations régulièrement pour le site Internet du RFVS www.villes-sante.com

Encadré extrait de la Déclaration de Zagreb – Principes et valeurs des Villes-Santé

- ♦ **Équité** : Lutter contre les inégalités en santé et prendre en considération les besoins des personnes vulnérables et socialement défavorisées ; le manque d'équité est une inégalité en santé injuste et une cause évitable de la mauvaise santé. Le droit à la santé s'applique à tous sans distinction fondée sur le sexe, la race, les croyances religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge, un handicap ou des circonstances socioéconomiques.
- ♦ **Participation et développement de l'autonomie** : Garantir le droit individuel et collectif des personnes à participer au processus décisionnel ayant un effet sur leur santé, les soins de santé qui leur sont dispensés et leur bien-être. Permettre de saisir des occasions et de développer ses aptitudes avec un mode de pensée positif pour rendre les citoyens autonomes.
- ♦ **Travail en partenariat** : Etablir des partenariats stratégiques efficaces et multisectoriels afin de mettre en œuvre des stratégies intégrées et de parvenir à une amélioration durable de la santé.
- ♦ **Solidarité et amitié** : Travailler dans un esprit de paix, d'amitié et de solidarité par l'établissement de réseaux en respectant et en appréciant la diversité sociale et culturelle des villes du mouvement Villes-santé.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site web www.villes-sante.com ou contacter secretariat@villes-sante.com , Zoë Héritage, Coordinatrice, ou Marie De Bie, Assistante du RFVS au 02 99 02 26 06